

Direction générale des services numériques - DIGIT

Publication d'un avis de vacance pour le poste de directeur/directrice de la CERT-UE (grade AD 14)

(Article 29, paragraphe 2, du statut)

COM/2023/10439

Présentation

La DIGIT contribue à la transformation et à la modernisation des services de la Commission, des institutions et des agences de l'UE, dans la perspective de la définition collective des critères de référence applicables à des administrations modernes et efficaces, travaillant mieux ensemble.

La DIGIT vise à positionner la Commission européenne comme une organisation axée sur les données, centrée sur l'utilisateur et cybersécurisée, en poursuivant les objectifs stratégiques suivants:

- les membres du personnel donnent la priorité au numérique et adoptent les nouvelles méthodes numériques de travail et de collaboration, en encourageant l'innovation;
- la dimension numérique de toute initiative est prise en considération dès le départ et repose sur des données et sur les besoins des utilisateurs;
- la transformation des institutions s'appuie sur un paysage informatique rationalisé dans le cadre d'une gouvernance informatique institutionnelle efficace;
- les infrastructures informatiques sont sûres, fiables, rentables et respectueuses de l'environnement, conformément aux priorités politiques de la Commission;
- les données et les systèmes de la Commission sont efficacement protégés et cyberrésilients.

La mission de la CERT-UE est de contribuer à la sécurité de l'environnement TIC non classifié des institutions, organes et organismes de l'Union (ses «parties prenantes»), en leur fournissant des conseils concernant la cybersécurité, en les aidant à prévenir, à détecter et à traiter les incidents, ainsi qu'à en atténuer les effets, à y répondre et à s'en remettre, et en faisant office de pôle d'échange d'informations sur la cybersécurité et de coordination des réponses aux incidents.

La CERT-UE jouera en outre un rôle stratégique pour soutenir les parties prenantes dans la mise en œuvre du règlement sur la cybersécurité. Il s'agira notamment de lancer des appels à l'action décrivant des mesures de sécurité urgentes et de proposer au conseil interinstitutionnel de cybersécurité des documents d'orientation et des recommandations à l'intention des parties prenantes, en vue de contribuer à la longévité du règlement dans le domaine dynamique de la cybersécurité.

Poste proposé

Le poste de directeur/directrice de la CERT-UE, en vue de relever les défis de plus en plus nombreux liés à la mission de la CERT-UE.

La personne retenue dirigera une task-force composée d'experts hautement qualifiés dans le domaine de la cybersécurité, en étroite coopération avec les équipes techniques des parties prenantes et sous la supervision d'un comité de pilotage interinstitutionnel. La personne retenue coopérera avec les CERT (équipes d'intervention en cas d'urgence informatique) des États membres de l'Union, participera

activement aux communautés CSIRT (centre de réponse aux incidents de sécurité informatique) internationales et fera usage d'outils et de services proposés par des fournisseurs commerciaux spécialisés.

Le directeur/la directrice est basé(e) à Bruxelles, de même que la task-force CERT-UE, qui compte environ 50 personnes.

Profil recherché (critères de sélection)

Les candidats doivent posséder:

qualités personnelles

- un sens développé des relations interpersonnelles et la capacité à développer et à entretenir d'excellentes relations avec d'autres services de la Commission, avec d'autres institutions, organes et organismes de l'UE ainsi qu'avec les CERT des États membres;
- une approche coopérative et pragmatique pour la réalisation de la mission de la CERT-UE en étroite coopération avec les autres directeurs de la DIGIT;
- la capacité à communiquer efficacement avec les parties prenantes internes et externes; la compréhension du caractère sensible de la fonction et de ce qu'elle implique en termes de relations publiques, ainsi qu'un sens aigu de la confidentialité, de la diplomatie et du tact;
- une excellente capacité d'analyse, une aptitude à identifier les points clés, à définir et à élaborer des objectifs stratégiques et à les traduire en propositions d'actions concrètes;

compétences spécialisées et expérience

- une compréhension des défis auxquels sont confrontées les grandes organisations au cours d'un processus de transformation numérique et une capacité avérée à relever ces défis;
- une expérience avérée dans le domaine de la cybersécurité, de la sécurité de l'information et des technologies de la communication comportant un volet de sécurité, notamment dans la gestion de centres opérationnels de cybersécurité et de services de gestion des incidents (prévention, détection, atténuation et intervention);
- une bonne compréhension des politiques et des objectifs stratégiques de la Commission ainsi que de son processus décisionnel; une capacité à définir des plans d'action stratégiques de haut niveau, en particulier dans la perspective de la cybersécurité;
- une expérience de la mise en œuvre de la cybersécurité au niveau de l'UE constituerait un atout supplémentaire;

compétences d'encadrement

- une expérience avérée en matière de planification et de gestion efficaces des ressources humaines (grandes équipes multinationales, multilingues et multiculturelles) et des budgets (en particulier, compréhension des modèles de coûts standard et des mécanismes de répartition des coûts, établissement de rapports et obligation de rendre compte);
- l'autorité et la capacité de mobiliser, diriger et motiver une grande équipe, en constante mutation, de professionnels hautement compétents dans les domaines de l'informatique et de l'administration;

d'excellentes aptitudes en matière de gestion et la capacité à diriger une organisation axée sur le service dans un environnement multiculturel;

- une formation et une expérience pratique avérées dans la gestion de grands projets en matière de cybersécurité;

- une expérience avérée dans la résolution des problèmes posés par les nouvelles méthodes de travail, tant d'un point de vue organisationnel qu'en ce qui concerne les incidences quant à l'évolution des surfaces d'attaque exposées aux cybermenaces.

Conditions essentielles (critères d'admission)

Seuls les candidats qui, à la date limite de dépôt des candidatures, satisfont aux critères formels suivants seront pris en considération pour la phase de sélection:

- Nationalité: les candidats doivent être des ressortissants de l'un des États membres de l'Union européenne.
- Titre ou diplôme universitaire: les candidats doivent justifier:
 - soit d'un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires sanctionné par un diplôme, si la durée normale desdites études est de 4 années ou plus;
 - soit d'un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires sanctionné par un diplôme et d'une expérience professionnelle pertinente d'au moins 1 an, si la durée normale desdites études est de 3 années ou plus (cette année d'expérience professionnelle ne peut être incluse dans l'expérience professionnelle postuniversitaire requise ci-dessous).
- Expérience professionnelle: les candidats doivent avoir au minimum 15 années d'expérience postuniversitaire¹ à un niveau correspondant aux qualifications précitées.
- Expérience d'encadrement: au moins 5 années d'expérience professionnelle postuniversitaire doivent avoir été acquises à un poste à haute responsabilité managériale².
- Langues: les candidats doivent avoir une connaissance approfondie de l'une des langues officielles de l'Union européenne³ et une connaissance satisfaisante d'une autre de ces langues. Des jurys de sélection vérifieront lors de l'entretien ou des entretiens si les candidats satisfont à l'exigence d'une connaissance satisfaisante d'une autre langue officielle de l'Union européenne. Pour ce faire, ils pourront notamment mener (une partie de) l'entretien dans cette autre langue.

¹ L'expérience professionnelle n'est prise en considération que si elle constitue une véritable relation professionnelle définie comme un travail existant et réel, rémunéré, avec un statut de salarié (tout type de contrat) ou de prestataire de services. Les activités professionnelles à temps partiel font l'objet d'un calcul au prorata, sur la base du pourcentage des heures travaillées à temps plein, attesté par un certificat. Le congé de maternité/congé parental/congé d'adoption n'est pris en considération que s'il s'inscrit dans le cadre d'un contrat de travail. Les doctorats, même non rémunérés, sont assimilés à une expérience professionnelle pour une durée maximale de trois ans, à condition que la formation doctorale ait été achevée avec succès. Une même période ne peut être comptée qu'une seule fois.

² Dans leur curriculum vitæ, les candidats indiqueront clairement, pour toutes les années durant lesquelles ils ont acquis une expérience d'encadrement: 1) l'intitulé des fonctions d'encadrement exercées et les rôles pris en charge dans le cadre de ces fonctions; 2) le nombre de personnes supervisées dans ces fonctions; 3) l'importance des budgets gérés; 4) le nombre de niveaux hiérarchiques supérieurs et inférieurs, et 5) le nombre de pairs.

³ <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:01958R0001-20130701&qid=1408533709461&from=FR>
<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A01958R0001-20130701>.

- Limite d'âge: les candidats ne doivent pas encore avoir atteint l'âge normal de la retraite, qui correspond, pour les fonctionnaires de l'Union européenne, au dernier jour du mois durant lequel ils atteignent l'âge de 66 ans [voir article 52, point a), du statut⁴].

Sélection et nomination

La sélection et la nomination se dérouleront conformément aux procédures de sélection et de recrutement de la Commission européenne (voir le document sur la politique concernant le personnel d'encadrement supérieur⁵).

Dans le cadre de cette procédure de sélection, la Commission européenne met en place un jury de présélection. Ce jury examine toutes les candidatures, procède à une première vérification de l'admissibilité et détermine quels candidats répondent le mieux au profil recherché au regard des critères de sélection précités et qui peuvent être invités à un entretien avec le jury de présélection.

À l'issue de ces entretiens, le jury de présélection établit ses conclusions et propose une liste de candidats à convoquer à un autre entretien avec le comité consultatif des nominations (CCN) de la Commission européenne. À la lumière des conclusions du jury de présélection, le CCN choisit les candidats qui seront conviés à un entretien.

Les candidats convoqués à un entretien avec le CCN participent à une journée complète d'épreuves visant à évaluer leurs aptitudes d'encadrement, organisées par des consultants en recrutement externes (procédure du «centre d'évaluation»). Sur la base des résultats des entretiens et du rapport du centre d'évaluation, le CCN établit une liste restreinte de candidats qu'il estime aptes à exercer la fonction.

Les candidats figurant sur la liste restreinte du CCN seront invités à un entretien avec le ou les membres de la Commission concernés.

À l'issue de ces entretiens, la Commission européenne prend la décision de nomination.

Le/la candidat(e) retenu(e) doit être en situation régulière au regard de toutes les obligations imposées par la loi en matière de service militaire, offrir les garanties de moralité requises pour l'exercice de ses fonctions et être physiquement apte à exercer ces fonctions.

Le/la candidat(e) retenu(e) devra disposer d'une habilitation de sécurité valide, délivrée par son autorité nationale de sécurité, ou être en mesure d'en obtenir une. Une habilitation de sécurité personnelle est une décision administrative qui intervient à l'issue d'une enquête de sécurité menée par l'autorité nationale de sécurité compétente pour la personne concernée, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur en matière de sécurité nationale, et qui certifie que ladite personne peut être autorisée à accéder à des informations classifiées jusqu'à un niveau donné. [Il convient de noter que la procédure nécessaire pour l'obtention d'une habilitation de sécurité ne peut être engagée qu'à la demande de l'employeur, et non par le/la candidat(e)].

Le/la candidat(e) ne pourra accéder aux informations classifiées de l'UE (ICUE) au niveau CONFIDENTIEL UE/EU CONFIDENTIAL ou à un niveau supérieur, et assister aux réunions durant lesquelles de telles ICUE sont examinées, qu'une fois l'habilitation de sécurité personnelle accordée par l'État membre concerné et la procédure d'habilitation achevée par la note d'information de la direction de la sécurité de la Commission européenne légalement exigée.

⁴ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A01962R0031-20140701>.

⁵ https://commission.europa.eu/jobs-european-commission/job-opportunities/managers-european-commission_fr#documents (documents disponibles uniquement en anglais).

Égalité des chances

Conformément à l'article 1^{er} *quinquies* du statut, la Commission européenne poursuit un objectif stratégique consistant à parvenir à l'égalité entre les femmes et les hommes à tous les niveaux de l'encadrement d'ici la fin de son mandat actuel et applique une politique d'égalité des chances encourageant les candidatures susceptibles de contribuer à une plus grande diversité, à l'égalité hommes-femmes et à l'équilibre géographique global.

Conditions d'emploi

La rémunération et les conditions d'emploi sont prévues par le statut.

Le/la candidat(e) retenu(e) sera recruté(e) en tant que fonctionnaire au grade AD 14. Il/elle sera classé(e) à l'échelon 1 ou 2 de ce grade en fonction de la durée de son expérience professionnelle.

L'attention du/de la candidat(e) retenu(e) est attirée sur l'obligation imposée par le statut à tout nouveau membre du personnel d'accomplir avec succès une période probatoire de neuf mois.

Le lieu d'affectation est Bruxelles, Belgique.

Indépendance et déclaration d'intérêt

Les candidats seront tenus de présenter une déclaration par laquelle il/elle s'engage à agir en toute indépendance dans l'intérêt général, ainsi qu'une déclaration relative aux intérêts qui pourraient être considérés comme portant atteinte à son indépendance.

Informations importantes pour les candidats

Il est rappelé aux candidats que les travaux des jurys de sélection sont confidentiels. Il est interdit aux candidats d'entrer en contact direct ou indirect avec leurs membres ou à quiconque de le faire en leur nom. Toutes les questions doivent être adressées au secrétariat du jury compétent.

Protection des données à caractère personnel

La Commission veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil⁶. Cela vaut en particulier pour la confidentialité et la sécurité de ces données.

Procédure de demande

Avant de présenter votre candidature, vous êtes invité(e) à vérifier soigneusement si vous remplissez tous les critères d'admission («Conditions essentielles»), notamment en ce qui concerne le type de diplôme, l'expérience professionnelle de haut niveau et les capacités linguistiques demandées. Tout(e)

⁶ Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) n° 45/2001 et la décision n° 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39).

candidat(e) ne pouvant satisfaire à l'un ou l'autre des critères d'admission se verra automatiquement exclu(e) de la procédure de sélection.

Si vous décidez de postuler, vous devez vous inscrire par l'internet sur le site suivant et suivre les instructions relatives aux différentes étapes de la procédure:

<https://ec.europa.eu/dgs/human-resources/seniormanagementvacancies/>.

Vous devez disposer d'une adresse de courrier électronique valide. Celle-ci servira à confirmer votre inscription et à garder le contact avec vous au cours des différentes étapes de la procédure de sélection. Vous êtes dès lors prié(e) de signaler à la Commission européenne toute modification de votre adresse électronique.

Pour procéder à votre inscription, vous devez télécharger un curriculum vitæ au format PDF⁷, de préférence en utilisant le modèle de CV Europass, et rédiger en ligne une lettre de motivation (8 000 caractères au maximum). Votre curriculum vitæ et votre lettre de motivation peuvent être rédigés dans n'importe quelle langue officielle de l'Union européenne.

Il est dans votre intérêt de veiller à ce que votre candidature soit exacte, complète et fidèle à la réalité.

À l'issue de la procédure d'inscription en ligne, vous recevrez un courrier électronique confirmant que votre candidature a été enregistrée. **Si vous ne recevez pas de message électronique de confirmation, cela signifie que votre candidature n'a pas été enregistrée!**

Veuillez noter qu'il n'est pas possible de suivre en ligne les étapes du traitement de votre candidature. Toute information concernant le statut de votre candidature vous sera communiquée directement par la Commission européenne.

Les candidatures transmises par courrier électronique ne seront pas acceptées. Pour tout renseignement complémentaire et/ou en cas de difficultés techniques, veuillez vous adresser par courrier électronique à:

HR-MANAGEMENT-ONLINE@ec.europa.eu.

Il vous incombe de procéder à votre inscription en ligne dans les délais. Il est vivement recommandé de ne pas attendre les derniers jours pour déposer votre candidature, car un encombrement des lignes ou une défaillance de la connexion internet pourraient faire avorter l'opération et vous obliger à la recommencer intégralement. Une fois le délai d'inscription expiré, il ne vous sera plus possible de saisir des données. Les inscriptions tardives ne seront pas acceptées.

Date limite de dépôt des candidatures

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **10.11.2023 à 12h00 (midi), heure de Bruxelles**. L'inscription en ligne ne sera plus possible après cette date.

⁷ Vous trouverez des informations sur la manière de créer votre CV Europass en ligne à l'adresse suivante:
<https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv>.